

CASTOR D'EUROPE



[*Castor fiber*, Linné, 1758]

[Vibre]

Présentation de l'espèce

Le Castor d'Europe appartient à la famille des Castoridés. C'est le plus gros rongeur d'Europe : son corps trapu mesure de 90 à 120 cm de long, queue comprise, pour un poids entre 12 et 35 kg. Il est essentiellement aquatique et se déplace assez difficilement sur terre, ne s'éloignant que rarement à plus de 30 mètres de l'eau.

Son régime alimentaire est exclusivement végétarien et très éclectique (écorces, jeunes pousses ligneuses, feuilles, végétation herbacée, fruits...). Parmi les essences ligneuses, les saules et les peupliers sont particulièrement recherchés. L'essentiel des coupes concerne des arbres et des branches de 2 à 8 cm de diamètre.

La cellule sociale de base est la famille, composée d'un couple adulte, des jeunes de l'année et de ceux de l'année précédente. Une famille occupe un territoire qui varie de 500 m à 3 km de cours d'eau, en fonction de la ressource alimentaire et de l'espace favorable disponibles.

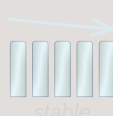
LE CASTOR D'EUROPE EST INFÉODÉ AU MILIEU AQUATIQUE. Il a la capacité de moduler la disponibilité en ressources pour lui et pour d'autres espèces et peut ainsi créer un nouvel écosystème ce qui s'accompagne d'une diversification des habitats et des espèces au sein des paysages.

Tout dérangement, modification et/ou rupture de la continuité écologique des cours d'eau dus à des travaux d'aménagement ou d'entretien et même la présence d'espèces exotiques végétales comme la renouée du Japon a un impact négatif sur l'habitat du castor.

Le suivi de l'aire de répartition du castor donne une image assez pertinente de l'état physique du réseau hydraulique d'un bassin versant.



Tendance d'évolution en région



Alors que le castor occupait quasiment toute l'Europe, ses populations et son aire de répartition ont fortement régressé dès le XII^e siècle du fait des destructions anthropiques pour sa fourrure, sa chair ou son castoréum notamment.

Afin d'éviter sa disparition, il fut protégé dès 1909

En France, il ne restait que quelques dizaines d'individus à la fin du XIX^e siècle, uniquement localisés dans la basse vallée du Rhône, en Camargue.

dans les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Gard.

Le castor a alors progressivement recolonisé le bassin rhodanien.

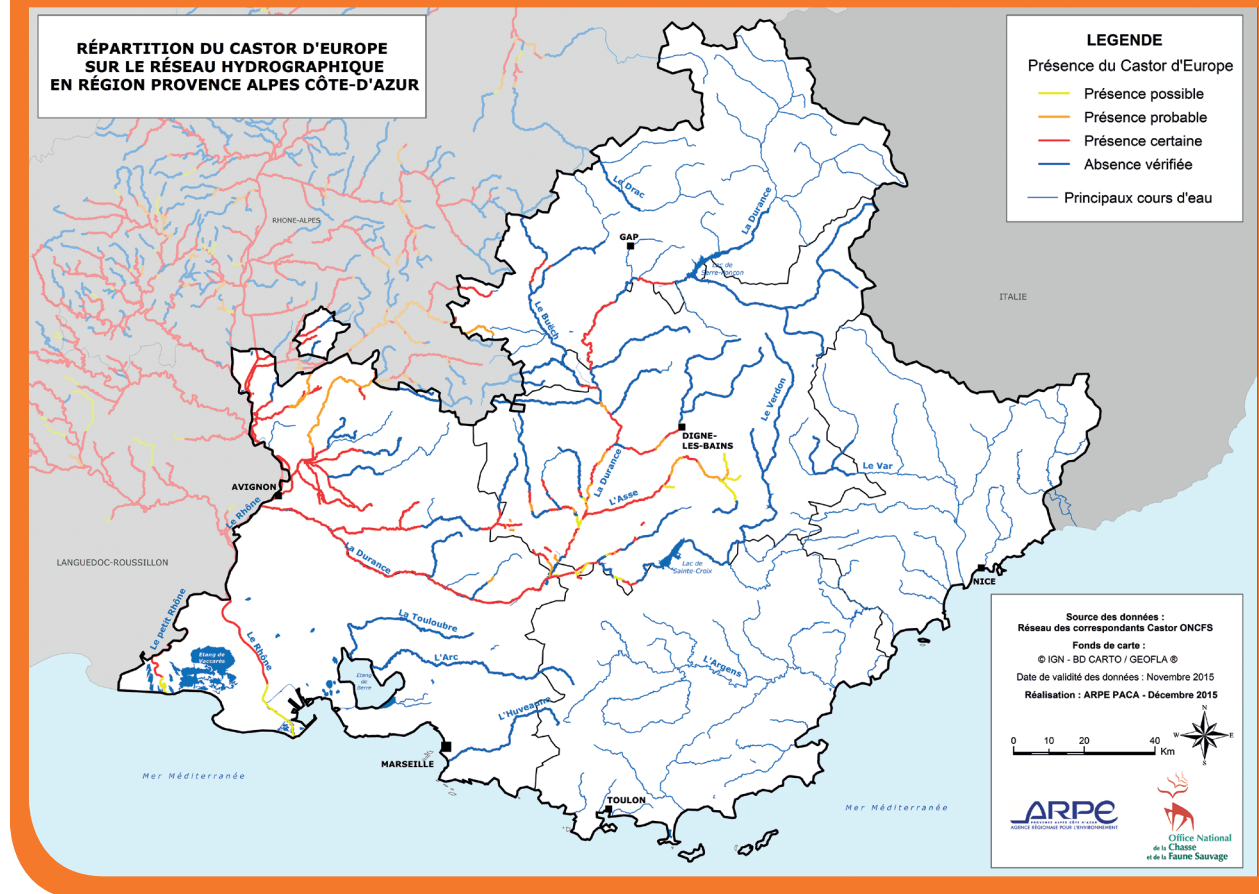
À partir des années 1950, une vingtaine

d'opérations de réintroduction a accompagné cette recolonisation naturelle. Toutes ces opérations ont été réalisées à partir d'individus issus de la souche rhodanienne. Elles se sont déroulées dans différents bassins versants français : la Loire, la Moselle, les affluents du Rhin, le Tam et le bassin supérieur du Rhône.

Aujourd'hui, le castor est présent dans ces grands bassins versants et son aire de répartition continue de progresser (cf. carte ci-après).

PARTENAIRE





Analyse de la tendance actuelle

La protection juridique et les opérations de réintroduction ont permis au castor d'étendre son aire de répartition qui continue de s'accroître à l'heure actuelle.

Lorsque les habitats optimaux sont saturés au sein d'un bassin versant, le castor part en quête de nouveaux territoires. Ceci peut le conduire à coloniser un nouveau bassin ou à s'installer dans des habitats sub-optimaux qui ne répondent pas strictement à ses besoins écologiques.

Son habileté à modifier son environnement pour l'adapter à ses besoins, notamment via la construction de barrages, lui confère une grande capacité d'adaptation. Les milieux colonisés sont alors divers et on retrouve le castor au cœur de grandes villes (Lyon, Grenoble, Orléans...), à proximité immédiate, voire au sein de sites industriels en activité (gravières, barrages hydroélectriques sur le Rhône, centrale nucléaire de Cruas...), en tête de bassin versant (bassin de l'Eyrieux, lac de Devesset à 1075 m d'altitude...) ou encore au sein de systèmes hydrographiques et de milieux fortement anthropisés (populiculture avec fossés de drainage de la Chautagne...).

La progression spatiale et l'extension de l'aire de répartition du castor sont donc difficilement prévisibles.



Barrage de castor sur un contre-canal du Rhône, Bouches-du-Rhône.





Suivi de l'espèce

L'ONCFS est chargé depuis 1987 par le ministère de l'environnement du suivi patrimonial du Castor d'Europe en France.

Pour cela, l'ONCFS anime et pilote un réseau de correspondants locaux de terrain, répartis dans l'ensemble des départements concernés par la présence du castor. Ces quelques 200 correspondants sont essentiellement des agents des services départementaux de l'ONCFS, mais également des agents de l'ONEMA, des Parcs nationaux, de Fédérations départementales des chasseurs ou de membre d'associations de protection de la nature.

Les principales missions du réseau sont :

- le suivi de l'aire de répartition de l'espèce, via la réalisation de prospections,
- la réalisation des constats de dommages causés par le castor (pour les agents de l'État). Dans ce cadre, les agents donnent des conseils techniques aux plaignants pour la mise en place de mesures de protection ou pour trouver des solutions de prévention. C'est par exemple le cas pour les barrages qui peuvent causer des inondations en milieu agricole ou sylvicole, voire urbain,
- un appui et une expertise technique dans le cadre de capture de castors en vue de sauvetage ou de projets de réintroduction.

SOURCES D'INFORMATION

- ONCFS, 2013, *Synthèse nationale annuelle de l'activité du réseau castor*, rapport 2013, 94 p.

Rédaction : Virginie CROQUET, septembre 2015.

Relecture : Yoann BRESSAN.

